Version: 20 mai 2022

MODALITES ET CONDITIONS SIMPLERIDES

Les présentes conditions ne sont pas définitives et ne peuvent ainsi pas refléter un quelconque engagement de la part de SimpleRides

1. Champ d'application et dispositions générales

- 1.1 Les présentes conditions générales (les " Conditions ") s'appliquent au logiciel SimpleRides (le " Service ") par SimpleRides, dont le siège est situé 21 rue des Cloÿs, 75018 Paris (" SimpleRides "). Le Service et l'offre de SimpleRides de conclure un contrat s'adressent exclusivement aux entreprises ou aux personnes qui sont légalement qualifiées d'entrepreneurs (le " Client " ; conjointement avec SimpleRides, les " Parties ").
- 1.2 Les dérogations aux présentes conditions ne sont considérées comme convenues que si elles ont été expressément confirmées par écrit par SimpleRides. En particulier, la simple omission d'une objection de SimpleRides à l'encontre des conditions générales du Client ne permet pas de considérer ces conditions comme acceptées. Ceci s'applique également si SimpleRides exécute des services sans condition en ayant connaissance de conditions opposées du Client ou de conditions divergentes des présentes Conditions.
- 1.3 Pour des raisons importantes, notamment en cas de modification des dispositions légales, de la jurisprudence, du Service ou des conditions du marché, SimpleRides peut notifier au Client des modifications des présentes Conditions. Les Conditions modifiées sont considérées comme acceptées si le Client ne s'est pas opposé à la modification dans un délai d'un mois à compter de la réception de la notification et si SimpleRides a explicitement informé le Client de cette conséquence. Indépendamment de ce qui précède, les modifications affectant matériellement l'Objet nécessitent le consentement exprès du Client.

2. Périmètre d'exercices

2.1 Le Service est un agrégateur de fournisseurs de services de covoiturage (collectivement les "fournisseurs de services de covoiturage", individuellement le "fournisseur") qui mettent en relation des personnes recherchant des services de transport ou de logistique avec des conducteurs. Le service s'adresse aux conducteurs et facilite le choix du client entre les missions disponibles de différents fournisseurs de services de covoiturage (le "but") en comparant et en traitant divers points de données pertinents (par exemple, l'emplacement du client, le lieu de prise en charge demandé, l'heure estimée de la prise en charge, la destination et les préférences du client) (les "données").

- 2.2 Le client est conscient que les fournisseurs de services de covoiturage ne sont pas affiliés à SimpleRides de quelque manière que ce soit et que les engagements juridiquement contraignants relatifs à des missions spécifiques se produisent uniquement entre le client et le fournisseur respectif.
- 2.3 Le Client reconnaît que les Données constituent ou proviennent en partie ou en totalité de données fournies par des tiers, y compris les fournisseurs de services de covoiturage, (les " Données tierces ") dont SimpleRides ne peut évaluer ou contrôler la qualité.
- 2.4 Le Client peut lier ses comptes d'utilisateur avec certains fournisseurs de services de covoiturage au Service en saisissant les données d'accès respectives. SimpleRides utilisera ces données d'accès exclusivement dans la mesure techniquement nécessaire pour gérer la liaison des comptes d'utilisateur.
- 2.5 SimpleRides n'assume pas ou ne se porte pas garant des responsabilités légales ou contractuelles, des responsabilités ou des devoirs des fournisseurs de service de transport envers le client et n'est pas responsable du contenu, du fonctionnement et de la disponibilité des offres des fournisseurs de service de transport. Le point de contact du client pour les questions, les réclamations et les plaintes relatives à un fournisseur et à son fonctionnement est toujours le fournisseur concerné.

3. Conclusion du contrat

3.1 Lors de l'inscription à l'utilisation du Service via l'application SimpleRides, le Client accepte les présentes Conditions en cochant la case correspondante. Il n'est pas possible de s'inscrire au Service sans cocher cette case. En cliquant sur le bouton "Continuer", le Client accepte l'offre de SimpleRides de conclure un contrat sur la base des présentes Conditions.

4. Rémunération et modalités de paiement

4.1 L'application SimpleRides est proposée gratuitement, mais SimpleRides se réserve le droit d'introduire des frais de service à l'avenir.

5. Durée et résiliation

- 5.1 La durée du contrat et sa résiliabilité sont régies par les dispositions de la Page de tarification. Si la Page de tarification ne contient aucune information sur la durée ou la résiliabilité, le contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié par l'une des parties avec effet immédiat.
- 5.2 Le droit légal des parties à la résiliation extraordinaire n'est pas affecté. 5.3

Chaque résiliation doit être effectuée par une déclaration sous forme de texte. 5.4

Sec. 10, 11, 14 et 15 survit à la résiliation du contrat.

6. Utilisation du service par le client ; dommages et intérêts

- 6.1 Le service est utilisé par le biais de télécommunications via une application autonome.
- 6.2 Le Client ne peut utiliser le Service que pour lui-même et pour l'Objet. Le Client s'engage par les présentes à prendre les précautions de sécurité appropriées pour garantir que le Service ne sera pas accessible à des personnes non autorisées.
- 6.3 Sous réserve de toute modification ou spécification (par exemple, en ce qui concerne les droits d'utilisation autorisés étendus) effectuée sur la Page de tarification, le Client n'est pas autorisé à utiliser les Données à d'autres fins que l'Objet ; le scraping et toute autre forme de collecte de Données ne sont pas autorisés.
- 6.4 Le Client est tenu d'accomplir tous les actes et devoirs de coopération nécessaires de sa part pour la pleine fonctionnalité du Service et la disponibilité des Données.
- 6.5 Le Client donne à SimpleRides la permission de récupérer, en son nom et pour son compte, toutes les données et informations de ses comptes auprès des fournisseurs de services de covoiturage qui sont nécessaires pour utiliser la pleine fonctionnalité de toutes les fonctionnalités du Service. SimpleRides n'assume aucune responsabilité quant à l'exhaustivité et l'exactitude de ces données et informations.
- 6.6 Le client peut uniquement télécharger des données, des textes, des images et d'autres contenus sur le service.
 - a) qui sont conformes à la législation applicable ;
 - b) qui ne portent pas atteinte aux droits des tiers ; et
- c) à l'entrée desquelles le client est légalement autorisé sans aucune restriction.

Le Client accepte que SimpleRides traite le contenu téléchargé par le Client aux fins du présent Contrat, en particulier qu'il stocke ce contenu et le rende disponible pour être récupéré.

- SimpleRides a le droit de supprimer le contenu téléchargé par le Client s'il existe des motifs raisonnables pour SimpleRides de supposer que le contenu n'a pas été téléchargé en conformité avec les dispositions des présentes Conditions.
- 6.7 En cas d'utilisation non contractuelle des Données ou du Service (par exemple par mise à disposition du Service à un tiers), le Client est responsable des dommages subis par SimpleRides en vertu des dispositions en vigueur du droit français de la responsabilité civile.

7. Disponibilité

7.1 SimpleRides n'est pas responsable de l'établissement et de la maintenance de la liaison de données entre les systèmes informatiques du Client et le Point de Transfert. " Point de transfert " désigne la sortie du routeur du centre de données de SimpleRides ou du centre de données de son sous-traitant par l'intermédiaire du serveur duquel le Service est exploité. SimpleRides n'est pas responsable des dysfonctionnements au-delà du Point de Transfert. Le Client est responsable de l'acquisition et de la maintenance du matériel nécessaire et des connexions aux réseaux publics de télécommunications. Les coûts de mise en place de la connexion en ligne et de son maintien du côté du Client sont à la charge de ce dernier. SimpleRides n'est pas responsable de la sécurité, de la confidentialité ou de l'intégrité de la communication des données, qui est effectuée via des réseaux de communication tiers. SimpleRides n'est pas non plus responsable des dysfonctionnements dans la transmission des données causés par des erreurs techniques ou des problèmes de configuration de la part du Client.

- 7.2 La disponibilité du Service due par SimpleRides est spécifiée sur la Page de tarification. Si la Page de tarification ne contient aucun règlement, la règle suivante s'applique : SimpleRides doit une disponibilité d'au moins 80% dans la moyenne annuelle du Contrat.
- 7.3 SimpleRides s'efforce de fournir au Client la meilleure expérience client possible. Cependant, contractuellement, SimpleRides ne doit pas le fonctionnement complet sans erreur et la facilité d'utilisation du Service. SimpleRides ne doit que le fait que le Client puisse utiliser le Service pour l'Objectif au niveau de Disponibilité tel que défini à l'Article 7.1 & 7.2. "
 Disponibilité " signifie que le Client peut accéder et utiliser les principales fonctionnalités du Service. Les périodes pendant lesquelles le Service n'est pas disponible en raison d'une erreur ou d'autres raisons sont considérées comme des " Temps d'arrêt ".
- 7.4 Pour déterminer la conformité de SimpleRides avec la disponibilité minimale, ces temps d'arrêt ne sont pas pris en compte.
 - a) dans laquelle le Service ou les Données ne peuvent être atteints en raison de problèmes techniques ou autres dont SimpleRides n'est pas responsable (force majeure, faute de tiers (y compris la non-disponibilité des Données de tiers), erreurs dans les systèmes informatiques du Client ou des prestataires de services tiers agissant pour son compte, etc;)
 - b) qui est due à une violation de l'obligation de coopération du client, notamment à la transmission tardive ou incomplète d'un message d'erreur ; ou
 - c) qui est utilisé pour les travaux de maintenance normaux, à raison de quinze heures par mois.
- 7.5 SimpleRides se réserve le droit de rembourser les conducteurs dans de rares cas particuliers pour les dommages survenus ou les pertes de revenus en cas de dysfonctionnement grave du produit.

8. Fonctionnement du service et changements

8.1 SimpleRides entend que le Service correspond toujours à l'état le plus récent de la technologie. SimpleRides a le droit d'effectuer ou d'introduire régulièrement des mises à jour, de nouvelles versions ou des mises à niveau du Service (ci-après dénommées uniformément " Mise(s) à jour ") afin d'adapter le Service à de nouvelles exigences techniques ou commerciales, de mettre en œuvre de nouvelles fonctions ou d'apporter

des modifications aux fonctionnalités existantes afin d'améliorer le Service. Dans la mesure du possible, SimpleRides informera le Client des Mises à jour en temps utile et à l'avance. L'information préalable n'est toutefois pas requise, *entre autres*

- a) dans le cas où des dysfonctionnements ou des problèmes de sécurité au sein du service doivent être corrigés de manière urgente par une mise à jour ; ou
- b) si la mise à jour n'entraîne aucune modification notable de la convivialité du service pour le client.
- 8.2 Le Client doit s'assurer qu'il dispose du matériel et des logiciels nécessaires pour utiliser le Service. Le Client est tenu de toujours utiliser la dernière Mise à jour et d'installer toute Mise à jour disponible sans retard excessif afin que le Service fonctionne toujours au dernier niveau technique. SimpleRides n'assume aucune responsabilité quant à la fonctionnalité des versions du Service plus anciennes que la dernière Mise à jour.
- 8.3 Si et dans la mesure où (i) l'adéquation du Service à l'Objectif est matériellement compromise ou (ii) une caractéristique matérielle essentielle à l'Objectif est supprimée ou matériellement modifiée par une Mise à jour (une telle Mise à jour une " Modification matérielle "), SimpleRides informera le Client sous forme de texte de l'introduction de la Modification matérielle au moins deux semaines avant son entrée en vigueur (un " Avis de modification "). Si le Client ne s'oppose pas à la Modification substantielle dans les deux semaines suivant la réception de l'Avis de modification sous forme de texte (I'" Avis d'opposition "), la Modification substantielle devient une partie intégrante du Contrat. Avec chaque Avis de modification, SimpleRides informe le Client des droits du Client à l'égard de la Modification substantielle, notamment : (i) le droit d'opposition, (ii) le délai prévu pour l'opposition et (iii) les conséquences juridiques de l'absence de déclaration d'opposition à la Modification substantielle en temps utile.
- 8.4 Si le Client s'oppose à la Modification substantielle, SimpleRides fournira en outre le Service pour utilisation au Client sans la Modification substantielle, à moins que cela ne soit impossible pour des raisons techniques ou organisationnelles ou que l'on ne puisse raisonnablement attendre de SimpleRides qu'elle le fasse. Dans ce dernier cas, le Client a le droit de résilier le Contrat de manière extraordinaire pour de bonnes raisons avec effet immédiat (la "Période d'exercice"). Si le Client ne fait pas usage de son droit de résiliation, la Modification matérielle devient une partie intégrante du Contrat. La Période d'exercice commence dès que SimpleRides a informé le Client sous forme de texte (i) de la non-continuité du Contrat sans la Modification matérielle, (ii) du droit de résiliation extraordinaire du Client et (iii) des conséquences juridiques de l'expiration de la Période d'exercice.

9. Garantie des défauts matériels et juridiques

- 9.1 SimpleRides garantit que le Service n'est pas grevé de défauts matériels ou juridiques (" Défauts ") qui altèrent de manière plus qu'insignifiante l'adéquation du Service à l'Objet. Les écarts non significatifs ne sont pas considérés comme des Défauts.
- 9.2 Les défauts des données de tiers ne sont pas soumis à la garantie de SimpleRides conformément à la Sec. 9.1 sauf s'ils résultent d'un comportement défectueux de la part de

SimpleRides.

- 9.3 Le Client est tenu de communiquer à SimpleRides tout Défaut dès son apparition et également de préciser et décrire dans ce cadre la manière dont le Défaut se manifeste, ses effets et les circonstances dans lesquelles il se produit. SimpleRides remédiera aux Défauts dûment notifiés apparaissant dans le Service dans un délai raisonnable.
- 9.4 SimpleRides n'assume aucune responsabilité quant à la conformité du Service et de son utilisation par le Client avec les conditions d'utilisation de tiers (y compris les conditions d'utilisation des fournisseurs de services de covoiturage). Le Client ne peut pas dériver des réclamations contre SimpleRides en raison d'une désactivation ou d'une annulation d'un compte ou d'un accord détenu par le Client avec un fournisseur de service de transport.

10. Responsabilité civile

- 10.1 La responsabilité sans faute selon l'article xx(1) du Code civil français pour les défauts du service existant au moment du contrat est exclue, à moins que le défaut ne concerne l'aptitude à l'usage.
- 10.2 SimpleRides est responsable des dommages s'ils résultent (i) d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave de SimpleRides ou de ses représentants légaux ou agents, (ii) de la violation par négligence d'une obligation contractuelle essentielle par SimpleRides ou ses représentants légaux ou agents, (ii) violation par négligence d'une obligation contractuelle matérielle par SimpleRides ou ses représentants légaux ou agents, toutefois limitée aux dommages typiques prévisibles au moment de la conclusion du Contrat ou (iii) négligence de SimpleRides ou de ses représentants légaux ou agents d'une manière portant atteinte à la vie, au corps ou à la santé, ou (iv) toute responsabilité légale obligatoire de SimpleRides ou de ses représentants légaux ou agents. Les obligations contractuelles importantes sont des obligations dont le respect est une condition préalable à la bonne exécution du Contrat ou dont la violation met en péril la réalisation de l'Objectif et dont le respect doit être régulièrement invoqué par le Client.
- 10.3 En outre, la responsabilité de SimpleRides pour négligence grave en vertu de la Sec. 10.2 (i), toutefois sans limiter la responsabilité en vertu de la Sec. 10.2 (ii) à (iv), est limitée à la compensation totale reçue par SimpleRides du Client en vertu du Contrat jusqu'à la date de la survenance de cette responsabilité.
- 10.4 Toute négligence contributive de la part du client est prise en compte.
- 10.5 Cet accord de responsabilité est définitif. Elle s'applique à toutes les demandes de dommages-intérêts, quel que soit leur fondement juridique, en particulier également aux demandes précontractuelles ou aux demandes contractuelles accessoires. Cette clause de responsabilité s'applique également aux représentants légaux et aux agents de SimpleRides si des réclamations leur sont directement adressées.

10.6 Le Client est tenu de notifier immédiatement à SimpleRides tout dommage en vertu des dispositions de responsabilité ci-dessus sous forme de texte ou de faire documenter ce dommage par SimpleRides, afin que SimpleRides soit informé le plus tôt possible et puisse éventuellement encore atténuer le dommage avec le Client.

11. Limitation des réclamations

- 11.1 Les droits du client fondés sur la violation d'une obligation ne consistant pas en un défaut sont prescrits, sauf en cas d'intention ou de négligence grave, dans un délai d'un an à compter du début du délai de prescription conformément à l'article XX du Code. Cette disposition ne s'applique pas si le dommage en question subi par le client consiste en un préjudice corporel. Les réclamations pour dommages corporels se prescrivent dans le délai de prescription légal.
- 11.2 Toute résiliation du contrat ou réduction des paiements est nulle si le droit à l'exécution ou à l'exécution ultérieure du client est prescrit.

12. Droits d'auteur et licence

- 12.1 Le logiciel qui sous-tend le Service est protégé par le droit d'auteur. SimpleRides est le seul détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle et commerciale.
- 12.2 Le client a le droit non transférable et non exclusif, limité dans le temps à la durée du contrat, d'utiliser les fonctionnalités du service. Le Client n'obtiendra pas d'autres droits. En particulier, le client n'a pas le droit de concéder une sous-licence pour le service, de permettre l'utilisation du service par des tiers ou de rendre le service accessible à des tiers. Le client doit s'abstenir de copier, décompiler, faire de l'ingénierie inverse ou modifier le service.

13. Retrait, réduction, rétention

- 13.1 Le Client ne dispose d'un droit de compensation, de réduction et/ou de rétention à l'encontre de SimpleRides que si sa demande reconventionnelle a été légalement établie, non contestée ou reconnue par SimpleRides.
- 13.2 Le client ne peut faire valoir un droit de rétention que si la demande reconventionnelle est fondée sur la même relation contractuelle.
- 13.3 Le droit du client de réclamer une rémunération qui n'est pas effectivement due n'est pas affecté par la limitation de l'article 13. 13.1.

14. Secret

14.1 Les parties s'engagent à maintenir un secret illimité dans le temps sur toutes les informations confidentielles qu'elles obtiendront ou ont déjà obtenues dans le cadre de la relation contractuelle et à ne pas divulguer ou utiliser ces informations d'une autre manière, sauf si cela est nécessaire à l'exécution du contrat. Les informations confidentielles sont toutes les informations et tous les documents des parties marqués

comme confidentiels ou devant être considérés comme confidentiels en fonction des circonstances, en particulier les informations concernant les routines d'exploitation, les relations commerciales, les secrets d'affaires ou commerciaux ultérieurs et le savoir-faire.

- 14.2 Sont exemptées de cette obligation les informations confidentielles :
 - a) Dont il peut être démontré qu'elles étaient déjà connues de l'autre partie au début du contrat ou qu'elles ont été connues par la suite par des tiers sans qu'il y ait eu violation d'un accord de confidentialité, de dispositions légales ou d'ordonnances administratives;
 - b) Qui était connu du grand public, à moins que cela ne soit dû à une violation du présent contrat ;
 - c) Qui ont dû être divulguées sur la base d'obligations légales sur ordre d'un tribunal ou d'une autorité. Dans la mesure où cela est possible et faisable, la partie tenue de divulguer les informations doit en informer l'autre partie à l'avance, en lui donnant la possibilité de prendre des mesures contre la divulgation.
- 14.3 Toute divulgation d'informations confidentielles à des tiers nécessite l'approbation écrite expresse de l'autre partie, sauf accord exprès contraire.
- 14.4 Les Parties veillent, par des dispositions contractuelles appropriées, à ce que les employés et les contractants qui travaillent pour elles s'abstiennent également, sans restriction temporelle, d'utiliser ou de divulguer individuellement des informations confidentielles. Les Parties ne divulguent aux employés ou aux contractants des informations confidentielles que dans la mesure où ces employés ou contractants ont besoin de les connaître pour l'exécution du Contrat.

15. Dispositions finales

- 15.1 Les modifications, les compléments ou l'annulation du contrat d'utilisation ou d'autres documents contractuels doivent être effectués sous forme de texte pour être efficaces, sauf disposition contraire expresse ou forme plus stricte prescrite par la loi. Ceci s'applique également à la modification ou à l'annulation de cette clause sous forme de texte. Lorsque les présentes Conditions font référence à des déclarations devant être faites sous "forme de texte", le courrier électronique est suffisant.
- 15.2 Si certaines dispositions du contrat ou d'autres documents contractuels sont ou deviennent invalides ou inapplicables en tout ou en partie ou si elles ne contiennent pas une disposition nécessaire, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions. En lieu et place de la disposition invalide ou inapplicable ou pour combler la lacune, il est réputé avoir été convenu rétroactivement de la disposition légalement admissible qui correspond le plus possible à ce que les parties auraient souhaité ou qui aurait été convenu dans l'esprit et le but par les parties si elles avaient tenu compte de l'invalidité ou de l'inapplicabilité de la disposition en question ou de la lacune. Cela s'applique également si la nullité ou l'inapplicabilité est fondée sur une mesure prescrite de la performance ou du temps. Dans ce cas, une mesure d'exécution ou de temps légalement admissible qui se rapproche le plus possible de l'objectif visé remplace la mesure prescrite.

- 15.3 Le contrat et les présentes conditions sont régis par le droit allemand, sans recours aux principes de conflit de lois.
- 15.4 Le tribunal d'instance de Berlin (*Landgericht Berlin*) est exclusivement compétent pour tous les litiges découlant du contrat ou en rapport avec celui-ci, y compris en ce qui concerne sa validité.

Annexe 1 : Accord sur le traitement des données

Le présent contrat de traitement des données (le "**DPA**") est une annexe, fait partie intégrante et est réputé conclu avec l'acceptation des conditions générales de SimpleRides.

1. Objet de l'accord

SimpleRides (le " Processeur " ou " SimpleRides ") fournit une application logicielle (" SimpleRides App ") au client (le " Client ", avec le Processeur les " Parties ") comme indiqué dans les Conditions générales de . La fourniture de la SimpleRides App nécessite le traitement des données personnelles des clients du Client, et le cas échéant des employés du Client. Alors que le Processeur peut agir en tant que contrôleur en ce qui concerne certaines données personnelles transférées par le Client, par exemple utilisées à des fins de facturation ou d'exécution du contrat, le Client agit en tant que contrôleur conformément à la loi sur la protection des données en ce qui concerne les données des clients ou des employés du Client (les " Données du Client ") traitées par SimpleRides. Le présent DPA précise les obligations et les droits des parties en matière de protection des données dans le cadre de l'utilisation et du traitement des Données Client par le Processeur.

2. Périmètre du traitement

- 2.1 Le Processeur traite les Données du Client pour le compte et conformément aux instructions du Client au sens de l'art. 28 du Règlement général sur la protection des données (" RGPD "). Le Client reste le responsable du traitement des Données du client conformément à l'art. 28 GDPR.
- 2.2 Le traitement des Données du Client par le Processeur a lieu de la manière et dans la portée et pour la finalité déterminée à l'Annexe 1 du présent DPA; le traitement concerne les types de données personnelles et les catégories de personnes concernées qui y sont spécifiées. Le présent DPA reste valable tant que le Client exploite un compte actif dans l'App SimpleRides.
- 2.3 Le traitement des Données du Client par le Processeur a lieu en principe au sein de l'Union européenne ou d'un autre État contractant de l'Espace économique européen (EEE). Le Processeur est néanmoins autorisé à traiter les Données du Client en dehors de l'EEE conformément aux dispositions du présent DPA (Section 7) et si les exigences des Art. 44 à 48 GDPR sont remplies.

3. Droit du client de donner des instructions

- 3.1 Le Processeur traite les Données du Client conformément aux instructions du Client, à moins que le Processeur ne soit légalement tenu de procéder autrement. Dans ce dernier cas, le Processeur informe le Client de cette exigence légale avant le traitement, à moins que cette loi n'interdise une telle information pour des raisons importantes d'intérêt public.
- 3.2 Le Processeur s'assure que les Données du Client sont traitées conformément aux instructions données par le Client. Si le Processeur est d'avis qu'une instruction donnée par le Client enfreint le présent DPA ou le droit applicable en matière de protection des données, il peut suspendre l'exécution de l'instruction après notification au Client jusqu'à ce que ce dernier confirme l'instruction.

4. Responsabilité du client

- 4.1 Sur demande, le Client fournit au Processeur les informations spécifiées à l'art. 30 para. 2 lit. a GDPR, dans la mesure où elles ne sont pas déjà à la disposition du Processeur.
- 4.2 Si le Processeur est tenu de fournir des informations à un organisme ou une personne gouvernementale sur le traitement des Données du Client ou de coopérer avec ces organismes de toute autre manière, le Client est tenu d'aider le Processeur à première demande à fournir ces informations et à remplir d'autres obligations de coopération appropriées.

5. Exigences relatives au personnel et aux systèmes

Le Responsable du traitement engage toutes les personnes engagées dans le traitement des Données du client à la confidentialité en ce qui concerne le traitement des Données du client.

6. Sécurité du traitement

- 6.1 Le Processeur prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées nécessaires conformément à l'art. 32 GDPR, en tenant compte de l'état de la technique, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, des circonstances et des finalités des Données du Client, ainsi que des différentes probabilités et de la gravité du risque pour les droits et libertés des personnes concernées, afin d'assurer un niveau de protection des Données du Client adapté au risque.
- 6.2 Les mesures techniques et organisationnelles prises par le Responsable du traitement sont décrites dans le document "Mesures techniques et organisationnelles", qui est disponible sur demande.
- 6.3 Le sous-traitant a le droit de modifier les mesures techniques et organisationnelles pendant la durée du présent DPA, si elles continuent à être conformes aux exigences légales.

7. Engagement d'autres processeurs

7.1 Le Client accorde au Processeur l'autorisation générale d'engager d'autres processeurs ("

Sous-traitants ") concernant le traitement des Données du Client, comme décrit ci-après. Les Sous-traitants engagés au moment de la conclusion du présent DPA sont énumérés à l'**Annexe 2**.

- 7.2 Le sous-traitant doit informer le client de tout changement prévu en ce qui concerne l'ajout de nouveaux sous-traitants secondaires ou leur remplacement. Dans certains cas, le client a le droit de s'opposer à l'engagement d'un éventuel sous-traitant ultérieur. Une objection ne peut être soulevée par le client que pour des raisons importantes qui doivent être justifiées vis-à-vis du sous-traitant. Si le client ne s'oppose pas dans un délai de 14 jours après réception de la notification, son droit d'opposition s'éteint.
- 7.3 L'accord entre le sous-traitant et le sous-traitant ultérieur doit imposer au sous-traitant ultérieur les mêmes obligations que celles imposées au sous-traitant en vertu du présent DPA. Les parties conviennent que cette exigence est remplie si le DPA respectif présente un niveau de protection correspondant au présent DPA.
- 7.4 Sous réserve du respect des exigences de la section 2.3 du présent DPA, les dispositions de la présente section 7 s'appliquent également si un sous-traitant ultérieur est situé en dehors de l'EAA.

8. Droits des personnes concernées

- 8.1 Le Responsable du traitement assiste le Client dans la limite du raisonnable en vertu de mesures techniques et organisationnelles dans l'accomplissement de l'obligation du Client de répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées.
- 8.2 Dans la mesure où une personne concernée soumet une demande d'exercice de ses droits directement au Responsable du traitement, ce dernier transmettra cette demande au Client sans délai excessif.
- 8.3 Le Processeur informe le Client de toute information relative aux Données Client stockées, des destinataires des Données Client auxquels le Processeur peut les divulguer conformément aux instructions et de la finalité du stockage, dans la mesure où le Client ne dispose pas de ces informations et où il n'est pas en mesure de les collecter lui-même.
- 8.4 Le Responsable du traitement doit, dans les limites de ce qui est raisonnable et nécessaire, permettre au Client de corriger, supprimer ou restreindre le traitement ultérieur des Données du Client ou, sur instruction du Client, corriger, bloquer ou restreindre lui-même le traitement ultérieur, si et dans la mesure où cela est impossible pour le Client.
- 8.5 Dans la mesure où la personne concernée a un droit de portabilité des données vis-à-vis du Client en ce qui concerne les Données du Client conformément à l'art. 20 GDPR, le Processeur soutient le Client dans les limites de ce qui est raisonnable et nécessaire pour remettre les Données du Client dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, si le Client n'est pas en mesure d'obtenir les données ailleurs.

9. Obligations de notification et d'assistance du sous-traitant

- 9.1 Le sous-traitant informe le client sans retard injustifié de tout événement à signaler dans son domaine de responsabilité qui pourrait constituer une violation de données à caractère personnel. Le sous-traitant aide le client à remplir les obligations de notification à la demande du sous-traitant dans la mesure où cela est raisonnable et nécessaire.
- 9.2 Le Processeur assiste le Client dans la mesure du raisonnable et du nécessaire dans le cadre des évaluations d'impact sur la protection des données qui doivent être réalisées par le Client et, si nécessaire, des consultations ultérieures avec l'autorité de surveillance conformément aux art. 35, 36 GDPR.

10. Suppression et restitution des données des clients

- 10.1 En cas de résiliation du présent DPA, le sous-traitant doit, à la discrétion du client,
- a) soit supprimer ou restituer les Données du client ; et
 - b) supprimer les copies existantes

à moins que le sous-traitant ne soit obligé par la loi de conserver davantage les données du client.

10.2 Le sous-traitant peut conserver les documents qui servent de preuve du traitement ordonné et exact des données du client, même après la résiliation du présent DPA.

11. Preuves et audits

- 11.1 Le sous-traitant fournit au client, à la demande de ce dernier, toutes les informations requises et dont le sous-traitant dispose pour prouver le respect de ses obligations en vertu du présent DPA.
- 11.2 Le Client a le droit de procéder à des audits (y compris des inspections) du Processeur concernant le respect des dispositions du présent DPA, en particulier la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles.
- 11.3 Afin d'effectuer des inspections conformément à la Sec. 11.2., le Client est autorisé à accéder aux locaux professionnels du Processeur dans lesquels les Données du Client sont traitées pendant les heures de bureau habituelles (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00) après notification préalable en temps utile conformément à la Sec. 11.5. à ses propres frais, sans perturber le cours des affaires et dans le strict respect du secret des affaires et des secrets commerciaux du Processeur.
- 11.4 Le sous-traitant a le droit, à sa propre discrétion et en tenant compte des obligations légales du client, de ne pas divulguer des informations qui sont sensibles en ce qui concerne les affaires du sous-traitant ou si le sous-traitant serait en violation des dispositions légales ou autres dispositions contractuelles en raison de leur divulgation. Le Client n'a pas le droit d'accéder aux données ou aux informations concernant les autres clients du Processeur, aux informations sur les coûts, aux rapports de contrôle de qualité et de gestion des contrats, ou à toute autre donnée confidentielle du Processeur qui n'est pas directement pertinente pour les objectifs d'audit convenus.

- 11.5 Le Client informe le Responsable du traitement en temps utile (généralement au moins deux semaines à l'avance) de toutes les circonstances relatives à l'exécution de l'audit.
- 11.6 Si le client charge un tiers d'effectuer l'audit, il doit l'obliger par écrit de la même manière qu'il est obligé envers le sous-traitant conformément à la présente section 11. En outre, le Client doit, par un accord écrit, obliger le tiers à respecter le secret et la confidentialité, à moins que le tiers ne soit soumis à une obligation professionnelle de secret. A la demande du Responsable du traitement, le Client lui soumet immédiatement les accords d'engagement et de confidentialité avec le tiers. Le Client ne peut confier la réalisation de l'audit à un concurrent du Responsable de traitement.
- 11.7 Sans limiter les droits du client en vertu de l'art. 28 GDPR, la preuve du respect des obligations découlant du présent DPA peut être apportée par la présentation d'un avis ou d'un rapport actuel approprié émanant d'une autorité indépendante (par exemple, un auditeur, un service d'audit, un responsable de la protection des données, un service de sécurité informatique, des auditeurs de la protection des données ou des auditeurs de la qualité) ou d'une certification appropriée par un audit de la sécurité informatique ou de la protection des données (le "rapport d'audit").

12. Durée et résiliation du contrat

La durée et la résiliation du présent DPA sont régies par les dispositions du contrat relatives à la durée et à la résiliation. La résiliation du Contrat entraîne automatiquement la résiliation du présent DPA. Une résiliation isolée du DPA est exclue.

13. Dispositions finales

- 13.1 Si certaines dispositions du présent DPA sont inefficaces, deviennent inefficaces ou contiennent une lacune, les autres dispositions ne sont pas affectées. Les parties s'engagent à remplacer la disposition inefficace par une disposition légalement admissible qui se rapproche le plus de l'objectif de la disposition inefficace et qui satisfait ainsi aux exigences de l'art. 28 GDPR.
- 13.2 En cas de conflit entre le présent DPA et d'autres dispositions des parties, en particulier le contrat, les dispositions du présent DPA prévalent.

Annexe 1

Informations complémentaires sur le traitement des données des

clients 1. Coordination des services

1	Objectif et étendue du traitement des données	Permettre la réception, la confirmation et la facturation des services offerts via diverses plateformes de services.	
2	Types de données à caractère personnel	 Type et détails du service Le cas échéant, point de départ Destination du service Nom de la personne qui fournit le service Nom du client final Contenu des communications entre le prestataire de services et le client final 	
3	Catégories de personnes concernées	Le client et/ou les employés du client, le client final du client.	

2. Compte utilisateur

1	Objectif et étendue du traitement des données personnelles	Permettre aux utilisateurs de se connecter et de gérer les données au sein de différents comptes de la plateforme de services.	
2	Types de données à caractère personnel	 Pseudonyme Adresse électronique Numéro de téléphone portable Données d'accès pour les plateformes de services Données (historiques) sur les gains et les revenus Données de paiement des photos de l'utilisateur (comme photo de profil ou dans le cadre de la vérification pour une plateforme de service) - licences ou permis (si nécessaire) 	
3	Catégories de personnes concernées	Le client et/ou les employés du client	

3. Données de la session

1	Objectif et étendue du traitement des données	Établir et maintenir une session utilisateur active.	
2	Types de données à caractère personnel	- Adresse IP- Données GPS dans le temps- Données relatives au véhicule (le cas échéant)	
3	Catégories de personnes concernées	Le client et/ou les employés du client	

4. Chat

1	Objectif et étendue du traitement des données	Permettre aux utilisateurs de communiquer entre eux par messages texte (chat).	
2	Types de données à caractère personnel	Nom de l'utilisateur, contenu du chat, historique du chat	
3	Catégories de personnes concernées	Le client et/ou les employés du client	

5. Support client

1	Objectif et étendue du traitement des données	Répondre aux demandes de renseignements et résoudre les problèmes techniques ou autres des utilisateurs.	
2	Types de données à caractère personnel	Compte utilisateur et données de session Historique de tous les services fournis dans le passé	
3	Catégories de personnes concernées	Le client et/ou les employés du client, le client final du client.	

Annexe 2
Sous-processeurs

No n.	Nom du sous-traitant ultérieur	Lieu de traitement / Garanties	Description du traitement par cet autre processeur
1	Google Ireland Limited	Irlande	Services de bases de données, de calcul et de stockage
2	PIPEDRIVE OU	Estonie	Base de données pour les dossiers des clients
3	HELLO UMI S.L.	Espagne	Traitement des demandes d'assistance aux clients
4	Amazon Web Services EMEA SARL	Irlande, Allemagne	Services de bases de données, de calcul et de stockage

Annexe 2 : Politique de confidentialité

1. Informations générales concernant le traitement des données

1.1 SimpleRides en tant que contrôleur des données

Le responsable du traitement des données personnelles sur l'App au sens du Règlement général sur la protection des données de l'UE (" RGPD ") est :

SimpleRides ("nous" ou "SimpleRides") 21 rue des Cloÿs, 75018, Paris

1.2 Champ d'application du traitement des données

Une donnée personnelle est toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable. Les dispositions légales applicables sont notamment celles du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, abrogeant la directive 95/46/CE, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, à la libre circulation de ces données (GDPR) ainsi que dans la loi fédérale sur la protection des données (Bundesdatenschutzgesetz, "BDSG"), la loi allemande sur les télé-médias (Telemediengesetz, "TMG") et la loi allemande sur la réglementation de la protection des données et de la protection de la vie privée dans les télécommunications et les télé-médias (Gesetzes zur Regelung des Datenschutzes und des Schutzes der Privatsphäre in der Telekommunikation und bei Telemedien, "TTDSG").

1.3 Vos droits

Conformément aux dispositions légales, vous disposez, en tant que personne concernée, des droits suivants :

- le droit d'accès (art. 15 GDPR),
- le droit de rectification (article 16 du GDPR),
- le droit à l'effacement (article 17 du GDPR),
- le droit à la limitation du traitement (article 18 du GDPR), et
- le droit à la portabilité des données (article 20 du GDPR).

Si vous nous avez fourni vos données personnelles sur la base d'un consentement, vous avez le droit de retirer le consentement à tout moment avec effet pour l'avenir, vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles si vos données personnelles sont traitées sur la base d'intérêts légitimes conformément à l'art. 6 (1) f GDPR dans la mesure où il existe des raisons pour cela découlant de votre situation particulière.

Pour exercer les droits susmentionnés, vous pouvez nous contacter à tout moment, par exemple en envoyant un courrier électronique à <u>hello@SimpleRides.ai.</u> Vous avez également le droit d'introduire une plainte auprès d'une autorité de contrôle.

1.4 Traitement des données, finalité et base juridique

Nous traitons vos données personnelles conformément aux dispositions du GDPR et de la CNIL.

La base juridique de toutes nos activités de traitement est fondée sur l'art. 6 (1) GDPR. Vous recevrez des informations supplémentaires dans le cadre de la présentation des activités de traitement individuelles.

1.5 Stockage et suppression des données

La durée de stockage des données dépend de la catégorie de données et de l'activité de traitement respectives. Si la durée de stockage n'est pas précisée, vos données personnelles seront supprimées ou bloquées dès que la finalité ou la base juridique du stockage cessera d'être applicable. Les données personnelles ne seront pas supprimées si le stockage est requis par la loi et dans le cas d'un éventuel litige juridique.

1.6 Transmission aux fournisseurs de services

Nous faisons appel à des prestataires de services pour la mise à disposition de nos offres. Ces prestataires de services agissent uniquement selon nos instructions et sont contractuellement tenus de respecter les dispositions de l'art. 28 GDPR.

1.7 Traitement des données par des tiers / Traitement des données en dehors de l'UE Nous pouvons faire appel à des prestataires de services tiers qui traitent vos données aux

fins mentionnées dans la présente politique de confidentialité. Nous traitons vos données personnelles en faisant appel à des prestataires tiers dans l'UE et aux États-Unis, alors que les normes de protection des données applicables dans l'UE sont garanties. Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter à notre aperçu des activités de traitement ci-dessous.

1.8 Profilage et prise de décision automatisée

Nous n'utilisons pas de prise de décision automatisée, y compris le profilage, lors du traitement des données concernant notre application.

2. Traitement des données dans notre application

2.1 Développement de produits

Nature et finalité du traitement des données

Dans le but d'améliorer le produit, nous compilons des rapports sur l'activité de l'application. Cela nous permet de mieux comprendre comment notre application est utilisée.

Base juridique

Le traitement est effectué avec votre consentement conformément à l'art. 6 (1) a GDPR et de la section 25

(1) TTDSG.

Période de conservation

La durée maximale pendant laquelle Analytics conserve les données de Google signals est de 26 mois, quels que soient vos paramètres. Par défaut, les données expirent au bout de 26 mois.

<u>Destinataire</u>: Google Analytics

Cette application utilise Google Analytics, un service d'analyse Web fourni par Google Ireland Limited, Gordon House, Barrow Street, Dublin 4, Irlande. ("Google").

3. Modifications de notre politique de confidentialité

Nous nous réservons le droit d'adapter cette politique de protection des données afin qu'elle soit toujours conforme aux exigences légales actuelles ou de mettre en œuvre des modifications de nos services dans la politique de protection des données, par exemple lors de l'introduction de nouveaux services.